

Dans la forêt des moines

PNR Oise-Pays de France - ORRY-LA-VILLE



Route pavée de la Ménagerie (PNROPF)



Du château de la Borne Blanche à l'abbaye d'Hérivaux, entre mare et forêt.

Cette randonnée passe en forêt où il y a peu de couverture 3G, avec l'application téléchargez la fiche pour l'utiliser hors ligne.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 9.1 km

Dénivelé positif : 116 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Itinéraire

Départ : maison du Parc Orry-la-Ville

Arrivée : maison du Parc Orry-la-Ville

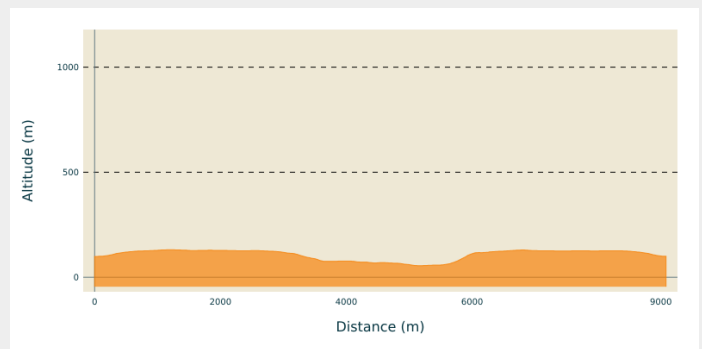
Balisage :  PR

Communes : 1. ORRY-LA-VILLE

2. LA CHAPELLE-EN-SERVAL

3. LUZARCHES

Profil altimétrique



Altitude min 55 m Altitude max 131 m

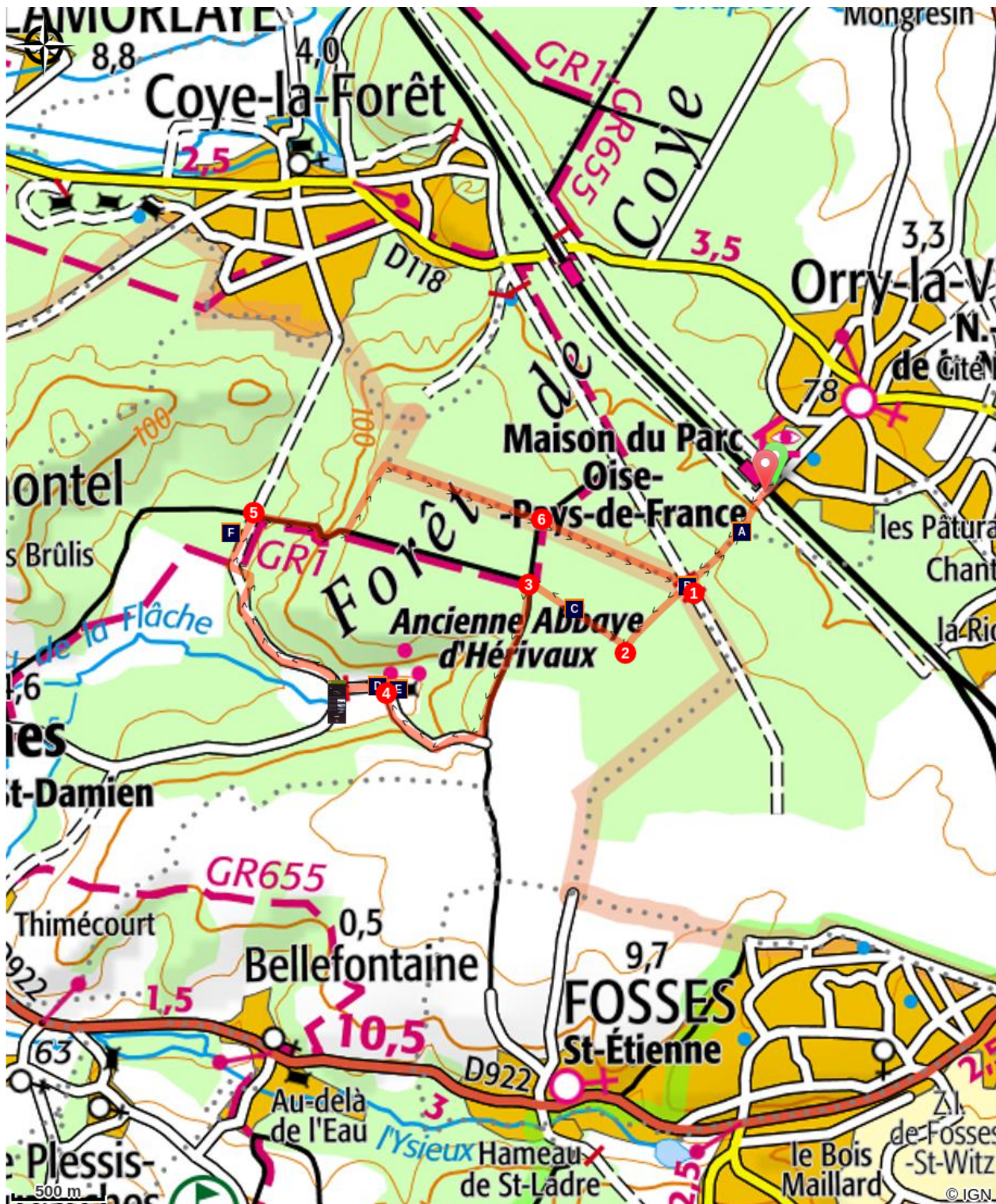
Balisage jaune L12

En venant de la Maison du Parc, dos au village d'Orry la Ville, après la passerelle sur la voie ferrée, prendre le chemin en face (au milieu), continuer tout droit dans le chemin creux.

1. Au 1er poteau (poteau Nibert) suivre en face la direction « route des Granges au bois, vers Hérivaux ».
2. Au prochain carrefour (Cr de la grange aux bois), tourner à droite. Après 400 m et une parcelle coupée, prendre le 2e sentier à droite, à 10 m sur la droite vous trouverez les 2 arbres enlacés (hêtre et chêne). Revenir sur vos pas et repartir sur l'itinéraire.
3. Au carrefour suivant prendre à gauche vers la marque jaune. Passer une barrière et continuer tout droit en longeant le grillage. Arrivé à la fin de la forêt, continuer tout droit en longeant le champ. Après le hangar agricole, prendre la descente à droite et longer le bois puis le mur. Descendre vers le château.
4. Prendre à gauche la route qui longe le mur de la ferme puis prendre à droite la petite route qui se transforme en piste et traverser le hameau de la biche. Arrivé au stationnement avant le champ aller à droite et prendre le chemin pavé marqué GR® (blanc et rouge).
5. Au 1er carrefour en croix prendre le chemin GR à droite. Monter tout droit puis prendre le 2e sentier qui part à gauche jusqu'au poteau d'Hérivaux (parcelle 465). Prendre à droite direction « route de la Verrerie, vers Cr des Moines ».
6. Au carrefour suivant en étoile (Carrefour des moines, parcelle 460) prendre en face à droite, longer la parcelle 492 (à droite) et continuer tout droit jusqu'au poteau Nibert. Au carrefour prendre le 2e chemin à gauche indiqué « route de la Grange au bois ». Au carrefour suivant continuer en face, tout droit jusqu'à la maison du Parc.



Sur votre chemin...



-  Opération saproxyliques (A)
-  Les arbres enlacés (C)
-  L'Abbaye d'Hérivaux (E)

-  Une forêt dédiée à la vénerie (B)
-  La ferme d'Hérivaux (D)
-  Les mares de la forêt (F)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Transports

Ligne D du RER, station la Borne Blanche : <https://www.transilien.com/lignes/rer-trains/rer-D>

Ou Orry-la-Ville/Coye direct par TER Hauts de France

Accès routier

Accès par la RD 1017 ou RD 118.

Sur votre chemin...



Opération saproxyliques (A)

Dans cet arbre mort, les coléoptères saproxyliques, essentiels à l'écosystème complet de la forêt, assurent la dégradation du bois. Les larves de ces insectes ingèrent du bois dégradé, qu'elles transforment progressivement en fines particules : le terreau. De nombreuses espèces prédatrices vivent à leurs dépens, tel le pic noir et le pic grièche.

Crédit photo : PNROPF



Une forêt dédiée à la vénerie (B)

A partir du 14^e siècle, les propriétaires successifs du château de Chantilly marquèrent leur volonté d'accroître leur domaine afin de satisfaire leur passion commune pour la chasse à courre (cerfs, chevreuils...). Rattachée au domaine du château et dédiée à la vénerie, la forêt de Chantilly en porte partout la marque : par ses routes forestières rectilignes et ses carrefours en étoiles, conçus par André Le Nôtre à partir de 1669 et par ses poteaux à ailettes, à la calligraphie originale, permettant de s'orienter.

Crédit photo : PNROPF



Les arbres enlacés (C)

Les arbres entrelacés sont un chêne et un hêtre.

Essence d'ombre, le hêtre produit un feuillage dense qui assure des sous-bois très dégagés. Il est sensible aux grands froids et aux fortes chaleurs. Ces racines superficielles le rendent vulnérable aux tempêtes. La forêt de hêtres est une hêtraie.

Le chêne sessile, rustique et tolérant, peut être planté en futaie dense tout en faisant du bois de haute qualité. Il supporte des conditions contraignantes : des sols acides, peu profonds et secs. La légende veut que le chêne soit rarement touché par la foudre, il était donc, associé à Zeus, dieu du tonnerre.

Crédit photo : PNROPF



La ferme d'Hérivaux (D)

La ferme d'Hérivaux située à l'extérieur de l'ancienne abbaye s'est organisée autour de la grange aux dîmes dont le haut toit domine la cour fermée. Ce bâtiment permettait d'entreposer le résultat de la collecte de la dîme, un impôt de l'Ancien Régime. Cette grange (Cl. M.H. 1998), constituée de 3 vaisseaux à 5 travées, daterait de la fin du XIIe siècle. Le vaisseau central s'ouvre sur les bas-côtés par de hautes arcades en arc brisé reposant sur des piles quadrangulaires. Cette partition de l'espace, assez peu fonctionnelle pour une grange céréalière, peut s'expliquer par le choix même de l'emplacement : d'anciens marais asséchés au sol resté meuble.

Crédit photo : Bruno Beucher



L'Abbaye d'Hérivaux (E)

L'abbaye d'Hérivaux est l'une des sept abbayes émaillant le territoire du Parc naturel régional. La plupart d'entre elles ont été fondées par les rois de France, mais celle d'Hérivaux a la particularité d'avoir pour origine un seigneur local. En 1140, Ascelin, seigneur de Marly-la-Ville, quitte son château pour se retirer dans ce lieu alors inhospitalier (« locum horroris et vaste solitudinis », selon une description médiévale). Rejoint par d'autres compagnons, il défriche le terrain, situé dans un vallon boisé dans lequel coulent plusieurs sources, et fonde l'abbaye d'Hérivaux. Les moines s'occupaient d'agriculture et d'élevage dans les campagnes mais aussi, assuraient des soins aux nécessiteux. Ils sont à l'origine du village d'Orry fondé par des défricheurs qu'ils soutenaient. À la Révolution, ce bien nationalisé est acquis en 1796 par l'écrivain et homme politique Benjamin CONSTANT, qui débute sa carrière comme maire de Luzarches. L'église et les bâtiments religieux sont alors en grande partie détruits sur son ordre, à l'exception d'une aile (le pavillon sud), dans laquelle il loge sa maîtresse Madame de STAËL. Le « château d'Hérivaux » est embelli en 1913 par des jardins, puis agrandi en 1934. Aujourd'hui c'est une propriété privée.

Crédit photo : Cyril Badet



Les mares de la forêt (F)

Les mares et points d'eau. Ces endroits sont précieux pour de nombreux habitants de la forêt. Là, une végétation spécifique, tels les roseaux, apporte une note de couleur différente dans les sous-bois. Ce sont des abreuvoirs pour la petite faune qui se déplace peu. Les grenouilles s'y reproduisent dès le mois de mars et l'eau libre accueille une dizaine d'espèces de libellules qui forment des cœurs en s'accouplant aux beaux jours.

Crédit photo : PNROPF